

**Lieu** Uni-Mail, bureau 3002

**Membres présents** → 32 membres présents

1. **Accueil / Questions / Suggestions / Remarques**

*Assemblée ouverte à 16h15.*

*Pas de remarques émanant des membres présents.*

2. **Lecture et approbation de la précédente AG**

*Approuvé à l'unanimité*

3. **Présentation des activités de l'exercice**

- *Répétitoires*
- *Parrainages*
- *Polycopiés*
- *Prise de position sur les cours de rhétorique auprès du doyen*

4. **Rapport comptable**

*Approbation des comptes* → à l'unanimité

**5. Modification statutaires**

En gris les anciens statuts, et en orange la proposition de modification de l'art. 17 des statuts

**Article 16 Composition**

Le comité est composé de quatre membres au minimum :

- a) le Président ;
- b) le Vice-Président ;
- c) le Trésorier ;
- d) le Secrétaire.

**Article 16 Composition (nouveau)**

Le comité est composé de quatre membres au minimum, et de sept membres au maximum :

- a) le Président (obligatoire) ;
- b) le Vice-Président (obligatoire) ;
- c) le Trésorier (obligatoire) ;
- d) le Secrétaire (obligatoire) ;
- e) le Vice-Président (facultatif) ;
- f) le Secrétaire (facultatif) ;
- g) le responsable des activités extérieures (facultatif) ;

**Approbation de la modification de l'art. 16 des statuts**

**30 pour (100%) ; 0 contre (0%) ; 2 abstention**

**Article 26 Activités**

1 Pour atteindre les buts fixés à l'article 2, l'AED doit organiser chaque année des activités que le Comité recense dans le Règlement du Comité. Ainsi notamment:

- a) des ventes régulières de soutiens de cours, sous forme de photocopiés, destinés aux étudiants et auditeurs, ventes assurées par les membres actifs, selon un tournus ;
- b) un grand bal réunissant un maximum d'étudiants et de professeurs. Cet événement sera aussi accessible que possible et une partie des bénéfices éventuels sera obligatoirement reversée à une association caritative désignée par le Comité du Bal ;
- c) un maximum de soirées, dans le but de faciliter le rapprochement entre les étudiants.

**Article 26 Activités**

1 Pour atteindre les buts fixés à l'article 2, l'AED doit organiser chaque année des activités que le Comité recense dans le Règlement du Comité. Ainsi notamment:

- a) des ventes régulières de soutiens de cours, sous forme de photocopiés, destinés aux étudiants et auditeurs, ventes assurées par les membres actifs, selon un tournus ;
- b) **abrogé** ;
- c) un maximum de soirées, dans le but de faciliter le rapprochement entre les étudiants.

**Approbation de l'abrogation de l'art. 26 al. 1 lit. b des statuts**

**25 pour (83,3%) ; 5 contre (16,7%) ; 2 abstention**

**6. Oppositions**

*Pas d'opposition*

**7. Election de 3 nouveaux membres dans le Comité**

- **Vice-président (facultatif)** – 3 candidats
  - Xin YE (**8 voix**)
  - Meriem EL MAY (**14 voix**) – élue Vice-présidente
  - Stéfan KÜSCHLER (**4 voix**)
  
- **Secrétaire (facultatif)** – 3 candidats
  - Sarah RILEY (**8 voix**)
  - Fabio IANNICELLI (**5 voix**)
  - Marc JENOUD (**12 voix**) – élu Secrétaire
  
- **Responsable des activités extérieures (facultatif)** – 4 candidats
  - Sarah RILEY (**17 voix**) – élue responsable des activités extérieures
  - Fabio IANNICELLI (**5 voix**)
  - Stéfan KÜSCHLER (**4 voix**)
  - Xin YE (**4 voix**)

**8. Projets d'avenir**

- Plus de présence de l'AED
- Intérim entre les études d'avocats et les étudiants
- Nouveau concept de soirées propre à l'AED
- Représentants de l'AED à Uni-Party
  - Paul AELLIG
  - Virginie GUIOLET
  - Stefan KÜCHLER
  - Sophie MOREILLON
  - Anaïs CRIBLEZ LLEWELLYN-JONES
  - Kévin MARCATO

**9. Dernières questions, remarques**

- Répétiteurs disponibles ?  
Oui, dispo → consulter le site ([www.aed-geneve.ch](http://www.aed-geneve.ch))
  
- Proposition d'organisation de soirée parrains – marraines
  
- Remarque de représentants ELSA  
*AED et ELSA sont des associations distinctes.*
  
- Pour le Conseil Participatif de la faculté de droit :  
*Pablo GARCIA souhaite obtenir plus d'informations.*  
*L'AED prendra contact avec le rectorat pour obtenir plus d'informations à ce sujet.*

10. **Clôture de l'assemblée**

*L'Assemblée générale est close à 17h 20*

Document établi par :  
Tano Barth – Secrétaire de l'AED

Note du secrétaire : *Pour des raisons de protection des données, les numéros et mail des membres du Comité et des représentants ne figurent pas sur le PV*